

Programme de la Formation

REHABILITATION DURABLE & DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien

Date(s) : mardi 17 avril 2018 au jeudi 19 avril 2018

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle Aquitaine - Limoges - 75 bd Gambetta 87000 Limoges

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les travaux de réhabilitation des bâtiments existants se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouvelles exigences réglementaires et culturelles visant à renforcer les performances énergétiques du bâti.

La loi cadre issue du Grenelle de l'environnement prévoit à terme que tous les bâtiments existants soient économes en énergie. De ce fait, on constate aisément une multiplication des diagnostics obligatoires du bâti. Si ces nouvelles exigences peuvent, sans trop de difficultés, être intégrées dans le processus de construction des bâtiments neufs, leur application à des travaux de réhabilitation des bâtiments anciens pose de nombreux problèmes, techniques, esthétiques, mais posent aussi la question de la valeur culturelle du bâti ancien, en regard de sa valeur d'usage.

Cette formation présente l'intégration d'une démarche Développement Durable dans les interventions en Bâti Ancien qu'ils s'agissent d'implications techniques, économiques et juridiques, en répertoriant les atouts et les contraintes de ces édifices, en proposant des méthodes et outils permettant d'intégrer au mieux les nouvelles exigences liées au Développement Durable.

L'objectif de cette formation est de sensibiliser les architectes à la mise en place d'une démarche globale de méthodologie d'analyse du bâti, d'appréhender leurs compréhensions structurelles et de diagnostic afin d'orienter leur choix architecturaux et techniques afin de poser un regard critique sur les solutions proposées.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif prioritaire de cette formation, est de permettre au participant de se positionner sur le marché de la réhabilitation en bâti ancien, en s'appuyant sur des outils concrets et en développant une démarche développement durable.

PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actalians et ne réglez que le surplus au CFAA.

SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document : formation labellisée par la Branche Architecture
La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM
La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

LIBÉRAUX :



- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document : Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : **Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.**

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

DEMANDEURS D'EMPLOI : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :

05.57.14.06.97 ou cfaa@le308.com

PUBLIC CIBLE

Architecte, acteur du cadre bâti

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien

3 jours soit 21 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 17 avril 2018 au jeudi 19 avril 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle Aquitaine - Limoges - 75 bd Gambetta 87000 Limoges

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- concevoir un projet global de réhabilitation du Patrimoine bâti, en ayant une approche écologique,
- répondre en termes techniques, financiers et réglementaires généraux à une demande d'intervention en bâti ancien, en utilisant des méthodologies et des outils innovants.

FORMATEUR(S)

BALLION Evelyne - Architecte du patrimoine & DPLG - Expert judiciaire près la Cour d'appel de Bordeaux

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Vidéo-projections
- Alternance entre exposés et séquences d'échanges
- Présentation basée sur expériences et exemples de réalisations

- Documents : supports d'exposés disponibles en début de formation afin de faciliter la prise de notes, accompagnés de bibliographies, webographie et outils
- Etude de cas : une visite de chantier avec InCité : évaluation des procédés et techniques. Déroulement d'un audit énergétique, collecte des données, l'état des lieux, les déperditions, les préconisations. Résultat de l'audit.

PROGRAMME

JOURNEE 1 /

> PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BATI PATRIMONIAL

- Analyse du bâti ancien dans une perspective Développement Durable.
- Réglementation applicable au bâti ancien (Règlement sanitaire, Solidité, Sécurité Incendie, Accès Handicapés ...)
- Volet énergétique réglementaire (Performances d'isolation, DPE...)
- Dispositifs d'incitation à la réhabilitation (Description et analyse de l'évolution de ces dispositifs)
- Approche économique (Investissement et rentabilité)
- Applications et retours d'expérience (Grenoble, Toulouse, Bayonne ...) (Analyse des données, des propositions, des limites d'intervention...)

> MATERIAUX ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS COMPATIBLES AVEC LE BATI ANCIEN

- Connaissance structurelle du bâti existant
- Intervention sur l'enveloppe du bâti
- Equipements techniques (Performances et éléments de coût)
- Fiches techniques

JOURNEE 2 /

> APPROCHE D'UNE « INTERVENTION DURABLE » EN REHABILITATION

- Démarche globale d'une intervention dans le bâti ancien (Préconisations et actions sur-mesure).
- Retour à une architecture humanisée.
- Approche éco-réhabilitation pour une demande de réduction des consommations d'énergie (Méthodologie)
- Notions d'entretien et maintenance, de conservation préventive.
- Eco-gestion de chantier (Nuisances spécifiques aux interventions « bâti ancien » et gestion des déchets)

> LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES

- Introduction et généralités
- Avantage et inconvénients des matériaux d'un bâti existant

JOURNEE 3 /

> ANALYSE CRITIQUE DES PROCEDES ET PRODUITS :

- Caractéristiques des matériaux contemporains par rapport à l'ancien.
- Application des lois de transferts thermiques et de l'acoustique du bâtiment,
- La réglementation thermique et la réhabilitation de l'habitat ancien.
- Chauffage : bien isoler, espaces tampons
- Chauffer les parois plutôt que l'air
- Ventilation : avec le moins de déperditions
- Performances thermiques des ouvertures
- Gestion des humidités : extérieures, intérieures, échangées

> METHODOLOGIE ET APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

- Les mesures complémentaires :
- Etude de cas : une visite de chantier (avec IN CITÉ) : évaluation des procédés et techniques.
- Déroulement d'un audit énergétique, collecte des données, l'état des lieux, déperditions, les préconisations.
- Résultat de l'audit.
- Stratégie d'intervention

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

FORMATION : REHABILITATION DURABLE & DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

Module : Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien

Date(s) : mardi 17 avril 2018 au jeudi 19 avril 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle Aquitaine - Limoges - 75 bd Gambetta 87000 Limoges

Durée : 3 jours soit 21 heures

Places limitées à : 20

Date de clôture des inscriptions : 03/04/2018

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :



Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien		21h / 3 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	1 050,00 € €
	Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) (<i>Justicatif obligatoire</i>)	600,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	60,00 € 60,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement de la FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.